



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne  
concernant sa participation à la Mission d'observation  
électorale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**

**Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de  
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
(AP OSCE)**

**Kyiv, Ukraine  
25 au 28 mai 2014**

# Rapport

Le dimanche 25 mai 2014, une délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE) a participé à une mission d'observation de l'élection présidentielle tenue en Ukraine. La délégation, dirigée par le député James Bezan, était composée des députés Lawrence Toet, Wladyslaw Lizon, Chris Warkentin, Ted Opitz, Stella Ambler, David Christopherson, Peggy Nash, Linda Duncan, Alexandrine Latendresse, Chrystia Freeland et Kevin Lamoureux. La délégation était accompagnée de M. Alexandre Roger et de M. Maxime Ricard, respectivement secrétaire de délégation et secrétaire d'association.

## **A. La mission d'observation électorale en Ukraine**

Comme la promotion d'élections démocratiques constitue l'un des principaux volets du mandat de l'OSCE, la délégation canadienne auprès de l'AP OSCE a maintes fois participé à des missions d'observation d'élections à l'étranger. À titre d'organisation regroupant des États voués à la démocratie, l'OSCE accorde une grande importance à la promotion d'élections démocratiques comme l'un des principaux piliers de la stabilité. Tous les États participants de l'OSCE se sont d'ailleurs engagés à inviter des observateurs internationaux lors de leurs élections, conscients du rôle important que peut jouer l'observation pour accroître la confiance à l'égard du processus électoral. Le déploiement d'observateurs électoraux démontre l'appui des États participants envers un processus démocratique et peut aider ces États à atteindre leur objectif de tenir des élections honnêtes, conformément aux engagements pris à l'OSCE.

La mission d'observation des élections de l'OSCE en Ukraine était une entreprise conjointe à laquelle participaient le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), l'AP OSCE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Parlement européen (PE) et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (AP-OTAN). La mission a été déployée sur invitation du gouvernement de l'Ukraine, conformément aux engagements pris par tous les États participants de l'AP OSCE.

Le jour du scrutin, plus de 1 200 observateurs de 49 pays ont été déployés, soit 1 025 observateurs de longue et de courte durée envoyés par le BIDDH de l'OSCE, ainsi que 116 délégués de l'AP OSCE, 46 de l'APCE, 18 de l'AP-OTAN, 14 du PE. Ils ont observé la tenue du scrutin dans 4 050 des 32 244 bureaux de vote et le dépouillement des suffrages dans quelque 360 d'entre eux répartis dans 162 districts. Ils ont de plus observé la compilation des résultats dans 151 des 213 commissions électorales de district.

## **B. Les activités de la délégation canadienne**

Les délégués du Canada ont assisté à des séances d'information de l'OSCE à l'intention des parlementaires les vendredi 23 et samedi 24 mai, à Kyiv, en Ukraine. Durant ces deux jours, on a présenté aux délégués une synthèse du contexte politique entourant les élections. On les a aussi informés sur l'administration des élections ainsi que sur les

processus de transmission des données et d'analyse statistique lors du jour du scrutin. Les délégués ont entendu des exposés d'organismes d'observation, d'organisations non gouvernementales et de représentants des médias locaux. Ils ont de plus rencontré des représentants des partis et des blocs politiques.

Le vendredi 23 mai, les délégués ont assisté à un exposé de la situation présenté par l'ambassadeur du Canada en Ukraine, M. Troy Lulashnyk.

Le samedi 24 mai, les délégués ont été déployés un peu partout en Ukraine dans le cadre de la mission d'observation de l'élection. En effet, M. Bezan, M. Opitz, M<sup>me</sup> Nash et M. Christopherson ont été envoyés dans la région de Karkiv. MM. Warkentin et Lizon ainsi que Mmes Duncan, Freeland et Latendresse l'ont été dans la région de Dnepropetrovsk. Quant à eux, MM. Toet, Lamoureux, Roger et Ricard et M<sup>me</sup> Ambler se sont rendus dans la région de Kyiv.

Le jour du scrutin, les délégués ont observé plusieurs aspects du processus électoral, dont les suivants :

- l'ouverture d'un bureau de vote en matinée;
- le déroulement du vote dans un certain nombre de bureaux de vote tout au long du jour du scrutin;
- la fermeture d'un bureau de vote et le dépouillement dans ce bureau;
- le transfert du matériel électoral à la Commission électorale de district (CED) et sa prise en charge à la CED;
- le traitement du matériel électoral et la compilation des résultats à la CED, y compris le lundi 26 mai, s'il y avait lieu de le faire.

Les délégués faisaient régulièrement rapport de leurs observations au cours de la journée en remplissant un formulaire de rapport d'observation à chacun des bureaux de vote visités, puis en remettant ces formulaires aux observateurs de longue durée attirés.

Durant la soirée du lundi 26 mai, la délégation canadienne a organisé une réunion de fin de mission avec l'ambassadeur Lulashnyk. Y ont également pris part la sénatrice Andreychuk et M. Mike Harris, chefs de mission de CANEOM.

### **C. Les constatations et conclusions préliminaires**

L'élection présidentielle anticipée du 25 mai en Ukraine s'est caractérisée par un fort taux de participation et la détermination claire des autorités à tenir ce qui s'est révélé être une élection honnête, globalement conforme aux engagements internationaux et respectueuse des libertés fondamentales, malgré le climat de sécurité hostile dans deux régions orientales du pays, ont conclu les observateurs internationaux. L'administration électorale a, dans l'ensemble, géré le processus de manière impartiale et transparente, mais elle a peut-être outrepassé ses pouvoirs en prenant certaines décisions.

Les autorités électorales se sont réellement employées à assurer le scrutin dans tout le pays, malgré des troubles et des violences ininterrompues dans l'Est, qui ont gravement pesé sur le climat électoral, influé négativement sur la situation des droits de la personne, entravé le bon déroulement de la mission d'observation et grandement nui aux préparatifs.

La fermeture de commissions électorales de district et l'éviction du personnel par des groupes armés, des enlèvements, des menaces de mort, des violations de domicile ainsi que la saisie d'équipements et de matériels électoraux figurent au nombre des méthodes utilisées pour tenter d'empêcher l'élection et priver les citoyens de leur droit de vote, ont affirmé les observateurs.

L'élection n'a pas eu lieu dans la péninsule de Crimée, qui n'est plus sous le contrôle des autorités ukrainiennes, et les citoyens ukrainiens qui vivent dans cette région ont eu beaucoup de mal à participer à l'élection.

Malgré la situation difficile et la brièveté de l'échéance, la Commission électorale centrale a globalement fonctionné de manière indépendante, impartiale et efficace et tenu tous les délais légaux. Toutefois, l'absence de réglementation adéquate concernant certains aspects de l'élection a amoindri la cohérence de la gestion du processus. La substitution de nombreuses personnes désignées pour siéger au sein des commissions électorales de district et de circonscription a compromis la stabilité et l'efficacité de l'administration électorale, mais la plupart des commissions à l'extérieur des régions de Donetsk et de Luhansk ont pu surmonter les contraintes de temps, les changements fréquents dans leur composition et un certain manque de moyens.

La plupart des candidats ont pu faire campagne sans restriction, excepté dans les deux régions orientales. Il y a pourtant eu plusieurs incidents liés à la campagne, dont des cas d'intimidation et d'attentats contre des sièges de parti et des bureaux de campagne ainsi que des allégations selon lesquelles la campagne de certains candidats aurait été entravée.

Le fait qu'aucun cas d'utilisation abusive des ressources de l'État n'ait été constaté est positif et, contrairement à certaines élections antérieures, les observateurs n'ont enregistré aucune allégation de telles pratiques. Bien qu'elle ait récemment fait l'objet d'une réforme, la réglementation sur le financement des campagnes devrait encore être consolidée pour améliorer le droit de regard et la transparence.

Le paysage médiatique est pluriel, mais le manque d'autonomie des médias par rapport aux intérêts politiques ou commerciaux met souvent à mal l'indépendance du journalisme qu'ils possèdent. La liberté des médias a été gravement bafouée dans l'Est du pays où des journalistes et des organismes de radiodiffusion ont été soumis à des menaces et au harcèlement pendant toute la campagne. La couverture médiatique des candidats a été limitée et axée uniquement sur quelques-uns d'entre eux. L'organisation et la diffusion de débats entre tous les candidats par la télévision nationale ainsi que l'adoption d'une loi transformant la télévision d'État en organisme de radiodiffusion de service public sont, l'une comme l'autre, de bonnes initiatives. Cependant, bien qu'elles n'aient pas eu d'incidence directe sur l'élection, les mesures prises pour empêcher certaines chaînes de diffuser de la prétendue propagande représentent une restriction regrettable, ont fait remarquer les observateurs.

Le cadre juridique est adapté à la conduite d'élections démocratiques. De nombreux changements y ont été apportés au cours de la période électorale à la fois pour une meilleure gestion de la situation politique et sécuritaire en évolution rapide et à titre de nouvelle phase du processus de réforme électorale. Les parties prenantes à l'élection ont certes jugé nécessaires la plupart des changements opérés, mais il en a résulté un cadre

notablement différent de celui qui avait été mis en place lorsque les électeurs avaient été appelés aux urnes.

Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé conformément aux procédures établies mais, dans certaines régions du pays, il y a eu de longues files d'attente devant les bureaux de vote et quelques problèmes techniques au début du processus de dépouillement des bulletins.

Le rapport préliminaire, préparé conjointement par les missions de l'AP OSCE, du BIDDH, de l'APCE, du PE et de l'AP-OTAN, est disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.oscepa.org/publications/all-documents/election-observation/past-election-observation-statements/ukraine/statements-25/2393-2014-presidential-eng-1/file>.

Respectueusement soumis,

M. Dean Allison, député  
Directeur, Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la  
sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE)

## Dépenses de voyage

<b>ASSOCIATION</b>	Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE)
<b>ACTIVITÉ</b>	Mission d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
<b>DESTINATION</b>	Kyiv, Ukraine
<b>DATES</b>	25 au 28 mai 2014
<b>DÉLÉGATION</b>	
<b>SÉNAT</b>	Aucun délégué
<b>CHAMBRE DES COMMUNES</b>	M. James Bezan, M. Lawrence Toet, M. Wladyslaw Lizon, M. Chris Warkentin, M. Ted Opitz, M <sup>me</sup> Stella Ambler, M. David Christopherson, M <sup>me</sup> Peggy Nash, M <sup>me</sup> Linda Duncan, M <sup>me</sup> Alexandrine Latendresse, M <sup>me</sup> Chrystia Freeland et M. Kevin Lamoureux
<b>PERSONNEL</b>	M. Alexandre Roger, secrétaire de délégation et M. Maxime Ricard, secrétaire d'association
<b>TRANSPORT</b>	94 104,30 \$
<b>HÉBERGEMENT</b>	11 170,05 \$
<b>HOSPITALITÉ</b>	2 497,99 \$
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	5 580,54 \$
<b>CADEAUX OFFICIELS</b>	0,00 \$
<b>DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION</b>	3 673,40 \$

**TOTAL**

**114 528,29 \$ (93 917,49 \$ de ce  
montant a été financé par le MAECD  
en vertu d'un accord visant à  
permettre la participation d'un plus  
grand nombre de parlementaires)**